

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCESYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

27/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 9 h 30 à la salle polyvalente des Salles sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 5	13
Total des voix : 16		

Date de convocation
13/10/2022

Déliberation
n°22_10_B8_03**Etaient présents :**6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Philippe MARANGES** (Castellane)1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à Paul CORBIER ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Jacques ESPITALIER ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Antoine FAURE ;**Dispositif de soutien technique et financier aux communes concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public***Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,**Vu la délibération du Bureau en date du 19 novembre 2020 relative au lancement d'un dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public*

Le Président expose,

Depuis 2015, le Parc du Verdon et la CCAPV sont partenaires autour du label national Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV*). Jusqu'en 2020, ce programme commun a permis de financer 105 opérations de rénovation énergétique ou des investissements dans la transition énergétique pour plus de 1,7 millions d'€.

La dernière phase de TEPCV a permis au-delà du financement de travaux, de prélever une quote-part sur chaque opération et ainsi constituer un fonds de soutien territorial permettant de maintenir une animation de territoire et une aide à l'amorçage de nouveaux projets des communes.

Lors du bureau du 19 novembre 2020, les élus ont voté, dans le cadre de ce fonds, le lancement d'un dispositif de soutien technique et financier permettant d'accompagner les communes sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux et parcs d'éclairage, et les modalités d'aides.

La commune de **Roumoules** s'est manifestée pour réaliser un audit énergétique de sa salle polyvalente, mais n'a pas été en mesure de collecter dans les temps plusieurs devis pour proposer le montant de la prestation retenue.

Montant du devis (HT) : 4150 €

Participation Parc sollicitée : 50% soit 2075 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Valident la candidature de la commune de Roumoules, dans le cadre de cet appel à projet pour bénéficier d'un soutien technique et financier concernant la réalisation d'un audit énergétique de sa salle polyvalente dans les conditions définies par délibération du 19 novembre 2020 ;
- Autorisent le Président à signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président

BERNARD CLAP

VERDON

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

